

Parc national des Pyrénées

Orientation 15: Améliorer la gestion des déchets en favorisant leur réduction, un meilleur tri, la collecte et le recyclage

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

- **MESURE DE CONNAISSANCE**

- Réaliser un bilan des déchetteries, notamment les catégories de déchets acceptés, en tenant compte des études déjà réalisées (exemple de celle de Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, ...).

- **MESURES DE GESTION**

- Mieux organiser la collecte (petite déchetterie, transfert ordures ménagères vers tri sélectif) et améliorer la qualité du tri sélectif (taux de refus inférieur à 8 %) ;

- Mettre en place des actions collectives de réduction des déchets (favoriser le compostage...) ;

- Mettre en place une gestion exemplaire des déchets sur les sites touristiques ;

- Accompagner, en cohérence avec le plan départemental d'élimination des déchets du bâtiment et des travaux publics, le développement d'un réseau public ou privé de sites de proximité d'élimination et de recyclage des déchets du bâtiment et des travaux publics ;

- Sensibiliser les particuliers et les professionnels afin de traiter les déchets toxiques dans des lieux appropriés (déchetteries, ...).

Contributions attendues des communes

- Incitent leurs intercommunalités ou les syndicats compétents auxquels elles appartiennent à mettre en place des systèmes de collecte performants et des programmes locaux de prévention ;

- Sensibilisent les acteurs de l'hébergement et les prestataires touristiques ;

- Sensibilisent les visiteurs au tri (pot accueil dans les stations, dépliants...) ;

- Insérer une clause de « chantier vert » dans tous les cahiers des charges des travaux des communes.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Diffuse des messages de prévention et de sensibilisation au tri des déchets auprès des visiteurs du Parc national des Pyrénées ;

Parc national des Pyrénées

- Engage une réflexion avec les collectivités compétentes pour le traitement des déchets et leur valorisation dans les sites touristiques situés à l'entrée de la zone coeur.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, ADEME, ARPE, Syndicat mixte de traitement des déchets des Hautes-Pyrénées, Syndicat de collecte ou traitement des déchets, Commissariat de massif des Pyrénées, Agence de l'eau Adour-Garonne, DDT, DDTM,...

Page 112 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2401

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 10:28